



*Ministero del Lavoro
e delle Politiche Sociali*



MILANO 2015

Le 23 mars 2015

L'Expo 2015 est le plus grand événement jamais organisé sur le thème de la nourriture, une véritable vitrine mondiale dans laquelle tous les pays impliqués peuvent afficher les produits et les idées de leur propre tradition. L'organisation de l'Expo, qui prévoit un taux de participation d'environ 20 millions de visiteurs, a exigé un effort particulièrement assidue, qui voit impliqués des nombreux sujets.

Sous le profil occupationnel et de l'emploi de la main-d'oeuvre, je tiens à souligner que ce Ministère entend assurer que toutes les entreprises qui interviendront respectent les règles du droit du travail, au fin d'éviter que des éventuelles violations puissent léser les travailleurs et donc d'assurer une correcte déroulement de la manifestation. En ce sens, le Ministère que je représente a soutenu la souscription d'un approprié accord cadre avec les organisations syndicales et Expo 2015 S.p.A., qu'il veut garantir la légalité pour les entreprises qui participeront à l'exposition universelle.

Nous invitons donc toutes les entreprises et les personnes qui interviendront à la réalisation et qui participeront à l'Expo, à prendre vision de ce document, (<http://www.expo2015.org/it/amministrazione-trasparente-/personale/contrattazione-integrativa>) à le respecter et à l'appliquer avec cohérence. Dans l'exercice de notre fonction d'inspection sur le travail, nous serons vigilants même en occasion de l'Expo, dans l'intérêt collectif de toutes les parties impliquées.

Tous ceux qui ont besoin d'ulterieurs informations ou éclaircissements peuvent contacter les Directions du Travail à Milan (Milan DIL, DIL-Milano@lavoro.gov.it, tél 0039 02 667 973 -. DTL Milano -Lodi, DTL-Milano Lodi@lavoro.gov.it, tél. 0039 02 67 921).

Cordialement

Le Ministre

Giuliano Poletti